

Procès verbal

Séance publique du conseil municipal du 8 juin 2017

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 2 juin 2017.

La séance publique est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire.

A l'ouverture de séance :

Nombre de conseillers	
En exercice	99
Présents	68
Pouvoirs	8

Étaient présents (68) : AIGNEL Françoise, AIGNEL Jacky, AIGNEL Jean Yves, AIGNEL Maryline, AIGNEL Jocelyne, AVENEL Josiane, BADOUAL Louissette, BESNARD Daniel, BEUNEL Nicolas, BEUREL Yvon, BRIEND David, BUHAN Pierre Yves, CARADEUC Gilles, CHAPIN Bernard, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHERIAUX Alain, CHEVALIER Pascal, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Patrick, COMMAULT Michel, COUPE Christian, DABOUDET Gérard, de LEUSSE Pierre, FONTAINE Jocelyne, GORDON Linda, GREPAT Daniel, GRIPPAUDO Marie-Thérèse, HANDAYE Olivier, HARNOIS Christophe, HINGANT Arlette, KERDRAON Ronan, LEFEUVRE Daniel, LEJEUNE Jean François, LEMAITRE Anne Marie, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, MOISAN Michel, NOGUES Marc, OLLIVROT Jean-Paul, PELAN Martine, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POIDEVIN Chantal, POULAILLON Martine, PRESSE Nathalie, PRISE Hubert, PRISE Marylène, RAULT Delphine, RAULT Gilles, RECOURSE Yvon, RIOLON Bruno, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROUILLE Guy, ROUILLE Sylvie, RUELLO Loïc, SAUVE Joseph, SCEUIL Fabienne, SIMARD Yveline, SOULABAIL Béatrice, SOULABAILLE Nathalie, TARDIVEL Alain, TERTRE Rémy, UZURET Chantal, VERON Marie Hélène, WATTEBLED Christian.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5): FABLET Michel ayant donné pouvoir à CHAPIN Bernard, LE CERF Jean ayant donné pouvoir à PRESSE Nathalie, THOMAS-NUSSBAUMER Séverine ayant donné pouvoir à PERRIN Claude, ULMER Michel ayant donné pouvoir à AVENEL Josiane, VIVIER Josette ayant donné pouvoir à BEUNEL Nicolas.

Étaient excusés (6): BECKER Patrick, BIZEUL Mathieu, CARADEUC Pierre, LE BRETON Danielle, ROBERT Bernard, ROCHARD Éric.

Étaient absents (20): AVELINE Catherine, BERRUYER Jacques, BERTRAND David, COLLEU Rémi, COMMAULT Gilles, DIEULESAINT Karine, FISSEUX GADAIS Sylvie, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, HUET Alain, KERSANTE Serge, LABBE Jean Luc, LESAGE Bernard, MICHEL Philippe, MOISAN Valérie, PLESTAN Éric, POILVERT Jean Pierre, ROUXEL Stéphanie, SAGORY Julien, SOULABAILLE Thomas.

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : HANDAYE Olivier

Le procès verbal du conseil municipal du 18 mai 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Décisions du maire

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Objet	Document	Montant
Travaux d'enrobés (sites des services techniques communaux, maisons solaires T1, aire de retournement pompiers) : mission partielle de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un DCE	Devis	3 500,00 € HT
Acquisition véhicule Ford Transit pour équipe voirie	Devis	14 796,00 € HT

Sport,culture et vie associative

Salles de sports de Collinée : présentation de l'avant projet sommaire – Pour 73

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de salles de sports à Collinée, dont la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Trois Architectes.

Michel Rolland, responsable des services techniques présente le projet en phase APS et rappelle que le projet se décompose en deux phases :

- réalisation de salles spécialisées (dojo, squash, musculation et fitness) par la réhabilitation de l'ancien bâtiment Triskalia
- restructuration du gymnase, avec extension en façade Est

A ce stade, le montant estimatif des travaux s'élève ainsi à 1 693 000 € HT et se décompose comme tel :

- Réhabilitation ancien bâtiment Triskalia en salles spécialisées : 1 245 000 € HT
- Réhabilitation du gymnase (démolition) : 448 000 € HT

Monsieur Le Maire rappelle que la commission bâtiment du 22 mai 2017 a émis un avis favorable à l'avant-projet sommaire présenté, et au phasage des travaux esquissé sur deux exercices budgétaires (2018 : salles spécialisées ; 2019 : gymnase).

Le maire sollicite les avis de l'assemblée :

Pierre de Leusse souhaite savoir si un gradin est prévu pour l'accueil du public dans la salle de judo.

Michel Rolland : A ce stade, cela n'a pas été sollicité. Le sujet peut être abordé avec l'architecte lors des prochains échanges.

Christophe Harnois : Y a t-il un public pour le squash dans le Mené ?

Joseph Sauvé : l'idée est d'apporter une activité qui n'est pas présente dans les communes voisines afin de renforcer l'attractivité de nos équipements sportifs.

Nathalie Soulabbaille : Y a t-il eu une réflexion pour savoir comment les enfants et jeunes des 7 bourgs pourraient accéder aux salles de sport ?

Gilles Rault : c'est un sujet de réflexion pour la commission mobilité. A ce stade, nous n'avons pas de solution.

Jacky Aignel : c'est aussi aux associations de s'organiser pour faciliter l'accès de leurs adhérents aux salles. Mené Hand ou les clubs de foot le font déjà.

Christophe Harnois : les parents peuvent aussi s'organiser. C'est une histoire de solidarité entre habitants.

Chantal Uzuret : y aura t-il un usage individuel possible à ces salles en dehors de l'adhésion à une association ?

Gérard Daboudet : La question de l'accessibilité hors associations devra être traitée par la commission vie associative.

Michel Rolland : Pour permettre l'accès à des particuliers, il faut disposer d'un système d'accès numérique (digicode, badges...). Cela a été intégré à la réflexion.

Joseph Sauvé : que conservons nous du bâtiment Triskalia

Michel Rolland : peu de choses. Seule la partie Ouest est conservée. La partie en bord de route a une structure porteuse qui n'est pas adaptée.

Martine Poulaillon : Un particulier peut-il aujourd'hui accéder à la halle du Gouray pour y pratiquer le tennis ?

Gérard Daboudet : comme pour la future salle de Collinée, le sujet doit être traité. Aujourd'hui, les particuliers ne peuvent pas utiliser cette salle.

Loïc Robert : Il semble urgent de se poser cette question. Tous les habitants du Mené doivent pouvoir accéder aux investissements réalisés sur la commune.

Jacky Aignel présente ensuite un comparatif des coûts estimés lors de l'étude de programmation des salles de sport réalisée en 2013 et les coûts estimés à ce stade. Le coût global (Collinée et Plessla) programmé en 2013 était évalué à 4 100 000 €. Le coût estimé à ce stade est de 4 300 000 € en intégrant la halle sportive du Gouray.

Le maire invite ensuite le conseil municipal à se prononcer sur la validation de l'APS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Valider l'avant-projet sommaire du projet de restructuration et extension du gymnase, et réalisation de salles sportives spécialisées ;
- Valider le phasage de l'opération selon les préconisations de la commission bâtiment ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Subventions aux associations – Pour : 73

Gerard Daboudet, adjoint à la vie associative rappelle la délibération adoptée lors du conseil d'avril 2017.

Il informe le conseil municipal de deux erreurs dans l'attribution de subventions :

- Société de chasse Saint Hubert de Collinée :

Subvention adoptée : 120 €

Nouvelle proposition : 160 €

- Comité de jumelage de Plessala :

Subvention adoptée : 250 €

Nouvelle proposition : 410 €

Le conseil est invité à adopter les nouvelles propositions.

Education

Tarification des services et horaires garderies périscolaires Pour 72 – abstention 1

Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la tarification et horaires des garderies périscolaires :

La seule modification concerne l'heure d'ouverture de la garderie périscolaire. Après une année de fonctionnement d'ouverture à 7h00 la garderie, il est constaté que peu de familles utilisent ce service de 7h00 à 7h30, il est proposé d'ouvrir à partir de septembre 2017 la garderie à 7h30.

Aucune réservation ne sera nécessaire.

	Quotient familial mini	Quotient Familial maxi	7h30 – au début de l'école	A la fin de l'école – 17h30 goûter compris	17h30-18h00	18h00-18h30	18h30-19h00
Tranche 1	0€	567€	0,70 €	1,10 €	0,35 €	0,35 €	0,35 €
Tranche 2	568€	727€	0,82 €	1,22 €	0,41 €	0,41 €	0,41 €
Tranche 3	728€	921€	0,94 €	1,34 €	0,47 €	0,47 €	0,47 €
Tranche 4	922€	1126€	1,12 €	1,52 €	0,56 €	0,56 €	0,56 €
Tranche 5	+ de 1127€		1,23 €	1,63 €	0,62 €	0,62 €	0,62 €

Toute demi-heure commencée est facturée.

Tarification des restaurants scolaires 2017-2018 Pour 73

► Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la tarification de la restauration scolaire :

- Le maintien du prix du repas à 2,61€ pour l'année scolaire 2017-2018.

Le tarif des repas occasionnels est proposé à 2,61€ à condition de prévenir le service éducation au moins 2 jours avant la présence ou cas de force majeur.

En cas d'absence au service de restauration :

- si la famille a prévenu le service éducation jusqu'à 2 jours avant : pas de facturation

- si la famille ne prévient pas le service éducation : facturation du repas.

Seuls les enfants en petite et moyennes sections de maternelle seront facturés au nombre de pris chaque mois.

Travaux

Système d'occultation des maisons solaires tranche 1 et maison de santé de Plessala : attribution du marché – Pour : 73

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 avril 2017 autorisant le lancement d'une consultation pour :

- la fourniture et la pose d'un système d'occultation (volets roulants) sur les menuiseries des rez-de-chaussée des maisons solaires tranche 1
- la fourniture et la pose d'un système d'occultation (stores) sur les menuiseries de la maison de santé de Plessala.

Il présente l'analyse des offres reçues.

Pour les maisons solaires tranche 1 :

Désignation	Dunet Stores Saint-Brieuc	Bochet SAS Hillion	Joël Rouillé Plessala	Noël-Morvan Plessala	Tirel Meunier Le Gouray
Maisons solaires tranche 1	20 932,41 € HT	14 389,53 € HT	14 333,00 € HT	17 176,80 € HT	18 267,00 € HT
Alimentation électrique	Non comprise	Comprise	Comprise	Comprise	Non comprise

Pour la maison de santé de Plessala :

Désignation	Dunet Stores Saint-Brieuc	Bochet SAS Hillion	Joël Rouillé Plessala	Noël-Morvan Plessala	Tirel Meunier Le Gouray
Maisons santé de Plessala	6 572,69 € HT	8 682,68 € HT	7 348,00 € HT	9 223,00 € HT	4 880,00 € HT

NB : Une consultation pour le branchement électrique des stores de la maison de santé de Plessala sera lancée ultérieurement auprès d'installateurs agréés.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir la proposition de l'entreprise Joël Rouillé pour un montant de 14 333,00 € HT € HT pour la fourniture et la pose d'un système d'occultation (volets roulants) sur les menuiseries des rez-de-chaussée des maisons solaires tranche 1 ;
- Retenir la proposition de l'entreprise Tirel Meunier pour un montant total de 4 880,00 € HT € pour la fourniture et la pose d'un système d'occultation (stores) sur les menuiseries de la maison de santé de Plessala
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,

Remplacement des menuiseries du bâtiment de La Poste à Collinée : attribution du marché – Pour : 73

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 avril autorisant le lancement d'une consultation pour le remplacement des menuiseries du bâtiment de La Poste à Collinée (fourniture et pose).

Il présente au Conseil Municipal les quatre offres reçues :

Entreprise	Localité	Prix HT
Noël Morvan	Plessala	10 158,54 € HT
Joël Rouillé	Plessala	8 414,00 € HT
Chevreau	Plessala	10 665,00 € HT
Tirel Meunier	Le Gouray	9 302,90 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- De retenir la proposition de l'entreprise Joël Rouillé, pour un montant de 8 414,00 € HT ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,

Balayage mécanique : lancement d'une consultation – Pour : 73

Claude Perrin, adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à un entretien par balayage mécanique de la voirie des centres-bourgs des communes déléguées, à raison de 7 passages par an, en complémentarité avec la fréquence d'entretien des trottoirs.

Pour ce faire, il propose que soit initiée une consultation auprès d'entreprises, sur la base d'une contractualisation triennale.

Il propose également que cette délibération annule et remplace celle datée du 9 juin 2016, qui autorisait le lancement d'une consultation, mais sur la base de seulement trois passages par an.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'initier une consultation afin de sélectionner un prestataire en capacité d'honorer la prestation précitée ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,

Entretien des trottoirs de centres-bourgs : prestation externalisée – Pour : 73

Claude Perrin, adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à un entretien régulier des trottoirs des centres-bourgs des communes déléguées.

Sur avis de la commission voirie, il a été procédé à une consultation.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions reçues :

Structure	Nombre de passages par an	Prix TTC par an
Etudes et Chantiers (Rostrenen, Merdrignac)	7	24 500 €
ESAT Belna (Plémet)	7	28 500 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir la proposition d'Etudes et Chantiers, pour un montant annuel de 24 500 € TTC ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,

Effacement réseau téléphonique rue du Bourgneuf à Collinée par le SDE22 – Pour : 73

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de confier au Syndicat d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique « Rue du Bourgneuf » à Collinée, pour un montant estimatif de 2 900,00 € TTC conformément au règlement.

Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalant au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention financière « travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Energie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Travaux complémentaire au marché de travaux du bourg de Saint Gouëno et aménagement paysager – Pour : 73

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opportunité de procéder aux travaux d'aménagement de la cour située derrière la salle polyvalente.

Ces travaux comprennent le nivellement du terrain actuel, la réalisation d'un talus avec pente, la mise à niveau de regards, leur raccordement, ainsi que la mise en œuvre d'un enrobé.

Il présente au Conseil Municipal les deux offres reçues :

Entreprise	Prix HT
Eiffage	19 560,00 € HT
Barthélémy	18 157,60 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- De retenir la proposition de l'entreprise Barthélémy, pour un montant de 18 157,60 € HT ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,

Marchés publics

Fourniture de carburant pour la station service de Collinée : lancement d'un accord cadre – Pour : 73

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une station-service communale sera prochainement mise en service à Collinée. Cette station proposera deux types de carburants : Gazole et SP95

Afin de simplifier la procédure de mise en concurrence relative à son approvisionnement, de respecter le code des marchés publics et d'obtenir des prix plus intéressants, il convient d'organiser une consultation.

La procédure de mise en concurrence la plus adaptée à ce type de marché est celle de l'accord cadre, également mise en place pour la station carburant du Gouray.

Un accord cadre est un marché conclu avec un ou plusieurs opérateurs économiques et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Lorsqu'un accord cadre est attribué à plusieurs opérateurs économiques, ceux-ci sont au moins au nombre de trois, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

La durée du marché sera de trois ans à compter de la notification.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider les principes de cette mise en concurrence ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,

Marché de fourniture de téléphonie et Internet : attribution du marché

Monsieur Le Maire le conseil municipal qu'une consultation a été organisée auprès d'opérateur de téléphonie. Les objectifs de la consultation sont les suivants :

- Faciliter la gestion des achats de communications et accès Internet de la commune : prestataire unique, facturation unique...
- Améliorer la relation aux usagers par une mise en réseau de certains sites : les mairies dans un premier temps

Quatre opérateurs ont été consultés : Orange, Hexatel, Bretagne Telecom, Paritel.

Critères d'attribution : Prix : 70 % - Offre technique : 30 %

Deux opérateurs ont formulé des propositions : Hexatel et Bretagne Telecom.

Les deux offres sont conformes au cahier des charges. Une note technique de 30 points peut donc être attribuée aux deux opérateurs.

Bretagne Télécom présente la meilleure offre sur le plan économique (communications nationales et vers mobiles incluses dans le forfait).

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider l'offre mieux disante formulée par la société Bretagne Télécom;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,

Acquisition d'un espace modulaire pour l'école de Saint Gilles du Mené – Pour : 73

Martine Pelan, adjointe à l'éducation expose les problèmes d'espaces observés sur le site de l'école de Saint Gilles du Mené.

Sur avis de la municipalité, il est proposé de faire l'acquisition d'un espace modulaire destiné à accueillir les enfants lors de la sieste. Cet espace devra être équipé de sanitaires et d'une douche.

Le conseil municipal est informé de 3 proposition :

	Surface sieste	Prix HT	Remarque
Deltamod	31,87 m ²	43 000	Module reconditionné
Portakabin	35,32 m ²	46 000	
Algeco	34,15 m ²	53 900	

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir la proposition Portakabin pour un montant de 46 000,00 € HT
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,

Convention d'archivage avec le centre de gestion – Pour : 73

Le service Archives du Centre de Gestion a procédé il y a quelques années au classement des archives des anciennes communes de Plessala et Saint Jacut du Mené. Monsieur le Maire souligne que les archives des communes déléguées de Collinée, de Saint Gilles du Mené, de Langourla, de le Gouray et de Saint-Gouéno ainsi que les archives de l'ancienne Communauté de Communes du Mené nécessitent également d'être classées.

Monsieur le Maire propose une convention pour une durée maximum de 5 ans avec le Centre de Gestion avec une mise à disposition d'un archiviste du Centre de Gestion 20 jours par an.

Cette convention permettra le tri, le classement des documents, de gérer la collecte, la conservation, la communication et la valorisation des archives ainsi que la mise en place de procédures de dématérialisation et d'archivage électronique.

La mise à disposition fera l'objet d'une reconduction annuelle tacite, un arrêt de la convention ou une augmentation du volume d'heures par l'objet d'un avenant étant cependant possible.

Pierre de Leusse note que le centre de gestion est déjà intervenu auprès des archives de la commune de Langourla et s'étonne que la mission doive être reprise.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Mr Le Maire à signer la convention archivage.

Finances et ressources humaines

Ligne de trésorerie budget station-carburant

Monsieur Le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie sur le budget stations-services pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie.

Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur Le Maire à signer un contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	Crédit Agricole
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	100 000,00 EUR
Durée maximum	1 an
Taux d'Intérêt	EURIBOR 3 MOIS MOYENNE + marge de 1,50 % l'an
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel - Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Commission d'engagement	0,25 % du montant de la ligne soit 250 €.
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 000 € telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et de recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Modification du tableau des effectifs

Le Maire propose au conseil municipal de reporter ce point à un prochain conseil. Le conseil valide la proposition.

Urbanisme

Vente d'un terrain à Saint Gouëno – Pour : 72

Patrick Colleu quitte la séance.

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vue de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Considérant que l'immeuble sis Le Placis vert à Collinée, appartient au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien à hauteur de 260 € (euros) établie par le service des Domaines par courrier en date du 29/05/2017

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Colleu Patrick souhaitant acquérir la parcelle suivante sur la commune de Collinée :

Adresse	Référence cadastrale	Surface	Prix de vente TTC/m2	Prix du bornage	Prix de vente TTC
Le Placis Vert- Collinée 22330 LE MENE	ZH-197	583 ca (583 m ²)	0,50 €	À la charge du demandeur Mr Colleu Patrick	291,50 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Vendre la parcelle ZH-197 (583 m²) à Monsieur Colleu Patrick au tarif de 0,50 € le m², ainsi que les frais de notaires. Les frais de bornages restent à la charge de Monsieur Colleu Patrick.

- Donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique de vente.

Autorisation de dépôt d'un permis de construire pour la réhabilitation d'un EHPAD à Langourla –

Pour : 73

Patrick Colleu réintègre la séance.

Joseph Sauvé adjoint en charge de l'action sociale rappelle au conseil municipal le projet de requalification de l'EHPA de Langourla en EHPAD. Il note que ce projet est en cour d'instruction par l'agence régionale de santé (ARS). Une réponse est attendue après l'été.

Au regard de l'avis émis par l'ARS, des travaux pourront être engagés.
Christian Wattebled note que le SDIS a déjà été saisi de ce dossier et a émis un avis favorable à propos des conditions de sécurité de l'établissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le projet de création d'un EHPAD sur la commune déléguée de Langourla,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour les travaux de l'EHPAD de Langourla
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer tout document s'y rapportant

Questions diverses

Achat d'une parcelle située au lotissement Les Ajoncs à Saint-Gilles-Du-Mené – Pour : 73

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Considérant la nécessité de régulariser le bornage du lotissement Les Ajoncs, il convient de procéder à l'acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur et Madame Rat Jean-Paul.

Adresse	Référence cadastrale	Surface	Prix de vente TTC/m2
Lotissement Les Ajoncs - Saint-Gilles-Du-Mené 22330 LE MENE	AI-260	39 ca (39 m²)	Euro symbolique

Les frais notariés restent à la charge de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acheter la parcelle AI-260 (39 m²) à Monsieur et Madame Le Rat Jean-Paul à l'Euro symbolique et donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique d'achat, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

Vente de deux parcelles situées au lotissement Les Ajoncs à Saint-Gilles-Du-Mené – pour : 73

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Considérant la nécessité de régulariser le bornage du lotissement Les Ajoncs, il convient de procéder à la vente à l'Euro symbolique de deux terrains communaux à Monsieur et Madame Treussard Eugène,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien, il est proposé une vente à l'€ symbolique

Adresse	Référence cadastrale	Surface	Prix de vente TTC/m2
Lotissement Les Ajoncs Saint-Gilles-Du-Mené 22330 LE MENE	AI-256	46 ca (46 m²)	Euro symbolique
	AI-257	32 ca	

Les frais notariés restent à la charge de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Vendre les parcelles AI-256 (46 m²) et AI-257 (32m²) à Monsieur et Madame Treussard Eugène à l'Euro symbolique,
- Donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique d'achat, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

Formation Visa Internet – Pour : 73

Dans le cadre du programme d'actions « Aller, Bouger, Voyager, dans le Mené », la Commune du Mené souhaite permettre à tous d'être plus autonome grâce à l'outil numérique pour communiquer avec ses proches, chercher un emploi ou faire des démarches en ligne par exemple.

Le Visa Internet Bretagne est une formation financée par la Région Bretagne qui permet d'aborder les bases de l'ordinateur et d'internet, lors de 10 heures de formation, en présence d'un formateur. En Centre Bretagne, c'est la Maison Familiale Rurale (MFR) qui est habilitée par la Région à dispenser cette formation. L'enveloppe attribuée à cet effet est de 2 000€ soit la formation de 20 personnes (coût unitaire de la formation : 100€). La MFR accepte de former un nombre plus élevé de personnes à condition d'être rétribué à hauteur de 100€ par personne supplémentaire formée.

Une trentaine de personnes se sont manifestées sur Le Mené pour bénéficier du Visa Internet Bretagne.

Afin que tous puissent en profiter, il est proposé au Conseil Municipal de :

- proposer la formation Visa Internet au prix de 30 euros pour les particuliers, afin de financer un plus grand nombre de formations.
- autoriser M. le maire à signer les documents relatifs à la mise en place du Visa Internet Bretagne sur la commune de Le Mené,

Remise en état de la chaufferie de Collinée – Pour : 73

Sur proposition de l'adjoint en charge de l'Energie, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le devis de l'entreprise

TAMEA.

Suite à l'audit technique sur le chauffage collectif du bourg de Collinée, l'entreprise TAMEA a fait une offre de remise à niveau minimale à réaliser en chaufferie pour un fonctionnement correct. Deux points essentiels sont concernés par les travaux : la correction des défauts constatés de conception du circuit hydraulique et la remise à niveau de la régulation des chaudières entre elles. Ces travaux seraient effectués avant la prochaine saison de chauffe, et doivent permettre des économies de combustible, un fonctionnement amélioré de la chaudière et une sollicitation moins importante des services techniques pour assurer son fonctionnement.

Le devis s'élève à 23 475€ HT. Ces travaux seront assurés dans le cadre de la convention TEPCV sur la structuration de la filière bois, dans laquelle était anticipée ces travaux à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise M. le maire à signer le devis de l'entreprise Tamea pour un montant de 23 475€ HT.